

## **CONSEIL MUNICIPAL du 7 JUILLET 2025**

### **Procès-verbal de séance**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Madame le Maire.

Etaient présents : Françoise RAVEY, Régis OSTERTAG, Christian BIRRER, Chantal MARIE, Jean-Christophe POINAS, Quentin DIETSCH, Anaïs MORET, Maria-Manuella SALGADO, Jean-Daniel TREIBER, Jean-François ZUMBIHL

Etaient absents : Michèle CLAISSE pouvoir donné à Chantal MARIE, Colin NICOT pouvoir donné à Maria-Manuella SALGADO  
Sabine GAY, Michel GRAEHLING, Virginie REGNAULT

Secrétaire administratif : Sophie VILLARD

Date de convocation : 26 juin 2025

La séance débute à 18h30.

Madame Françoise RAVEY, Maire, ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Chantal MARIE est nommée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 01** Projet de nouveau gymnase : proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage au Département
- 02** Création et suppression de postes au 1<sup>er</sup> septembre 2025 » ;

Questions et informations diverses.

- Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents lors de la séance.

Madame le Maire accueille M. Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, ainsi que M. Ian BOUCARD, député.

Leur venue s'inscrit dans le cadre de la présentation du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction du futur gymnase de Morvillars. Ce projet structurant, porté par le Département dans le cadre de son plan gymnase, vise à répondre aux besoins des élèves du collège Lucie Aubrac et des associations locales, suite à la fermeture de l'ancien gymnase.

Mme RAVEY explique que ce dossier est désormais en mesure d'être présenté en Conseil Municipal car des éléments nouveaux sont apparus :

- Les budgets nationaux étant enfin débloqués, M. le Préfet est en mesure d'assurer des financements Etat conséquents pour 1 million d'euros :
  - o 2 années de DETR (2 x 300 000€),
  - o 350 000 € de participation de l'Agence Nationale du Sport,
  - o L'assurance du remboursement de la TVA.

Suite à l'interrogation de Mme le Maire sur la capacité d'emprunt que peut se permettre la Commune compte-tenu de sa situation financière encore difficile (environ 2 000€ de dette par habitant, héritage du passé), la DGFIP a rendu un rapport à M. Le Préfet. Ce dernier limite la participation de la Commune à 300 000€ maximum + le terrain constructible.

Il conditionne l'aide de l'Etat à ce plafond.

## 1 – Projet de nouveau gymnase : proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage au Département

Délibération n° 2025-05/40

Rapporteur : Christian BIRRER

Christian BIRRER rappelle la problématique du gymnase avec notamment les enjeux du financement.

### Proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage

Afin d'assurer la conduite optimale de ce projet complexe, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Département dans le cadre d'une convention spécifique à établir. Le Département dispose de l'ingénierie technique, administrative et juridique pour piloter efficacement ce type d'opérations.

Les avantages de cette délégation seraient :

- L'accès à une expertise spécialisée dans la construction d'équipements publics
- Une mutualisation des ressources
- Une sécurisation juridique accrue
- Un meilleur respect des délais et des coûts

- Il est prévu à proximité directe du collège, sur un espace réorganisé, notamment pour mieux gérer les flux élèves-collège-gymnase et répondre aux contraintes techniques (accès, réseaux, sécurité).
- Les parcelles cadastrales A131 et A289 seront réajustées à cette occasion.

## **5. Temps d'utilisation et partage des créneaux**

L'étude d'usage de l'ancien gymnase mentionne une plage théorique d'ouverture de 14h/jour, soit 98h/semaine, incluant le week-end.

Or, dans les faits :

- Créneaux effectivement utilisés : 69% en semaine, 77% le week-end
- Associations locales : seulement 27% des créneaux (et non 38%)

→ Le projet vise donc une meilleure modularité (rideau séparatif dans la salle, équipements plus accessibles) pour augmenter la part associative et diversifier les usages (entraînements, événements, stages, animations scolaires...).

## **6. Calendrier prévisionnel du projet**

Étape	Délai prévu (à partir de juillet 2025)
Études préalables et concours MOE	jusqu'à mars 2026
APD et dépôt du permis	été 2026
Consultation des entreprises	hiver 2026-27
Travaux	2027-2028
Mise en service	<b>septembre 2028</b>

## **7. Dossiers connexes**

### **Frais de fonctionnement futurs**

Les coûts d'exploitation futurs du gymnase ne sont pas anticipés à ce jour.

En effet, aucun chiffrage des charges de fonctionnement (chauffage, entretien, ménage...) n'est avancé.

La question des aménagements extérieurs reste posée.

## **8. Points de vigilance ou d'attention**

Budget verrouillé :

Le montant 1 750 000 € HT pour les travaux est défini comme plafond intangible jusqu'à la validation de l'APD. Toute évolution majeure devra faire l'objet d'un avenant.

Aucune rémunération ni pénalités pour le Département :

Cela suppose une relation de confiance et de suivi étroit, en particulier dans les moments critiques du projet.

Échéancier exigeant :

Les dépenses sont étaillées sur 3 ans avec des phases critiques (études, concours, APD, consultation entreprises). Nécessite une grande réactivité de notre part.

Enjeux énergétiques et environnementaux :

Le gymnase devra respecter la RE 2020, intégrer des matériaux biosourcés, et envisager un raccordement au futur réseau de chaleur.

Suivi communal nécessaire :

## **1. Nature du projet et cadre général**

Remplacement du gymnase actuel, fermé par arrêté municipal du 30 janvier 2024 suite à un avis défavorable de la commission de sécurité, par un équipement neuf de type B, conforme aux normes actuelles (accessibilité, sécurité, performance énergétique, etc.).

Le bâtiment projeté fera environ 1 100 m<sup>2</sup>, intégrant :

- une salle multisports (~860 m<sup>2</sup>)
- 4 vestiaires (2 classes simultanées)
- Des sanitaires et douches (PMR inclus)
- Une salle pour les professeurs d'EPS
- Des rangements spécifiques
- Une petite tribune (~30 places)
- Chaufferie avec étude de faisabilité pour un futur raccordement au réseau de chaleur urbain

## **2. Partenariat avec le Conseil Départemental**

### **Un partenariat structuré par une délégation de maîtrise d'ouvrage**

- La commune reste maître d'ouvrage propriétaire, mais délègue par convention (article L. 2421-1 du code de la commande publique) au Département du Territoire de Belfort la gestion du projet (études, passation de marchés, pilotage du chantier, réception des travaux).
- Le Département agit à titre gracieux (sans rémunération ni pénalités prévues), par engagement politique fort en faveur des collégiens.

### **Le Département ne décide pas seul :**

- Chaque étape (choix du maître d'œuvre, validation des études, consultation des entreprises, réception...) requiert l'accord écrit de la commune.
- Aucune décision ne pourra être imposée unilatéralement par le Département.

## **3. Budget et plan de financement détaillés**

### **Budget total de l'opération (HT) : 2 300 000 €**

- Travaux : 1 750 000 €
- Honoraires (MOE, concours, études) : 291 800 €
- Frais annexes (équipements sportifs, assurance, provisions, imprévus...) : 258 200 €

### **Plan de financement (HT)**

Financeur	Montant
Commune de Morvillars	300 000 €
Département du Territoire de Belfort	1 077 500 € ( <i>y compris charges de fonctionnement capitalisées</i> )
État (Agence nationale du sport)	350 000 €
État (DETR)	472 500 €
Grand Belfort CA	100 000 €
<b>Total</b>	<b>2 300 000 €</b>

TVA estimée : 460 000 € → Budget total TTC : 2 760 000 €

## **4. Implantation du gymnase : un changement par rapport à l'ancien site**

- Le gymnase ne sera pas reconstruit sur l'emplacement exact de l'ancien bâtiment des années 1970.

Bien que la délégation soit claire, rien ne se fera sans l'accord explicite de la commune, comme précisé aussi dans les échanges de mails.

Les souhaits de la commune sont :

- Constituer un comité de pilotage
- Intégrer une phase de concertation locale : prévoir une présentation de l'AVPD (Avant-Projet Définitif) aux utilisateurs (collège, enseignants, associations, parents d'élèves)
- Instituer une régularité des réunions de chantier avec comptes-rendus et points de vigilance

Un débat s'ensuit. De nombreuses questions sont posées. Un doute est émis sur l'estimation du coût de la construction à 2.3 M d'euros.

M. Florian Bouquet insiste sur la confiance que les élus doivent lui accorder.

Il précise qu'un partenariat sera à convenir en son temps pour les aménagements extérieurs du gymnase, qu'il faut bien « commencer par un bout » et considérer les années suivantes les problèmes connexes (démolition ancien gymnase, aménagements des abords : parking voiture et cycles, aménagements environnemental, accès...)

Il renouvelle son indignation quant au refus de participation aux frais de fonctionnement des autres communes.

Considérant les clauses de la convention proposée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le principe de construction d'un nouveau gymnase communal
- **APPROUVE** la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute convention ou document afférent à cette opération

## 2 – Création et suppression de postes au 1<sup>er</sup> septembre :

---

Délibération n° 2025-05/41

Rapporteur : Françoise RAVEY

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des emplois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de la création du poste suivant :

⇒ un emploi d'adjoint administratif, à temps complet ;

**SUPPRIME :**

⇒ un emploi d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe, à temps complet ;

**MODIFIE** le tableau des emplois tel que présenté en annexe ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y afférent ;

**CHARGE** Madame le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Annexe à la délibération n° 2025-05/41 du 7 juillet 2025

**Tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> septembre 2025**

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus	Effectifs vacants	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Total			
<b>Mairie administrative</b>									
	Rédacteur	B		Secrétaire général de mairie	TC	1	Titulaire	0	10/02/2025
	Adjoint administratif	C		Secrétaire	TC	1	Titulaire	1	n° 2025-01/05
	Adjoint administratif	C		Accueil	TC	1	Titulaire	1	07/07/2025 n° 2025-05/41
	Adjoint technique	C		Agent polyvalent	TC	1	Titulaire	1	16/12/2022 n° 2022-05/41
	Adjoint technique	C		Agent polyvalent	TC	1	Titulaire	1	01/04/2024 n° 2024-01/05
	Adjoint technique	C		Agent polyvalent	TC	1	Titulaire	1	10/02/2025 n° 2025-01/05
<b>Mairie technique</b>									
	Adjoint technique	C		Agent polyvalent (15/35ème)	TC	1	Titulaire	1	16/12/2022 n° 2022-05/41
	Adjoint technique	C		Agent polyvalent (9/35ème)	TC	1	Stagiaire	1	07/07/2023 n° 2023-05/24
	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C		ATSEM (24/35ème)	TC	1	Titulaire	1	04/10/2018 n° 2018-05/41
	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C		ATSEM (28/35ème)	TC	1	Titulaire	1	27/01/2022 n° 2022-01/10
	Animateur	B		Responsable du service enfance/jeunesse	TC	1	Titulaire	0	23/12/2019 n° 2019-09/54
	Adjoint d'animation	C		Animateur périscolaire (20/35ème)	TC	1	Titulaire	1	16/12/2022 n° 2022-05/41
	Adjoint d'animation	C		Animateur périscolaire (26/35ème)	TC	1	Stagiaire	1	10/07/2023 n° 2023-05/24
	<b>TOTAL</b>					12		10	2

– Questions et informations diverses :

---

**La séance est levée à 20h30**

Vu par Nous, Françoise RAVEY, Maire de la Commune de Morvillars, pour être affiché le 10 avril 2025 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**La secrétaire de séance,**  
**Chantal MARIE**



**Le Maire,**  
**Françoise RAVEY**



